

FORMULAIRE

Renseignements préliminaires

PRÉAMBULE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le Québec nordique. Certains aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou des deux ordres de gouvernement. Ceux qui relèvent du Québec ont été inscrits au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2). Ce chapitre de la LQE présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) ou au Nunavik (art. 168 de la LQE) (www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement soumis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux qui sont mentionnés à l'annexe B, qui n'y sont pas assujettis. Ceux qui ne sont pas visés par ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Ils doivent donc être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui déterminera leur assujettissement à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. Les renseignements préliminaires seront publiés dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Tout promoteur désirant réaliser un projet visé par l'annexe A de la LQE ou un projet de « zone grise » sur ces territoires doit d'abord demander un certificat d'autorisation ou une attestation de non-assujettissement, et ce, conformément aux articles 154 et 189 de la LQE. Le promoteur doit donc soumettre au Ministère les renseignements préliminaires concernant le projet visé.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Cette exigence ne s'applique pas aux projets jugés non assujettis pour lesquels une attestation de non-assujettissement est délivrée. Vous trouverez un guide explicatif et les formulaires requis à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (en cliquant sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale - Québec nordique»). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Les renseignements préliminaires doivent être transmis en dix (10) copies papier françaises, quatre (4) copies papier anglaises et une copie électronique à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 646-0266

Par ailleurs, conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation, si le projet concerne la région de la Baie-James, ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, si le projet vise le territoire du Nunavik. Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, dans le cas des projets visés par l'annexe A de la LQE, ils produisent respectivement une recommandation ou un avis sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », les comités produisent respectivement une recommandation ou une décision sur l'assujettissement du projet à la procédure et, s'il y a lieu, sur la directive du projet. Ces recommandations, avis et décisions sont ensuite acheminés au Ministère, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive dans celui des projets qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la Nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégories II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Construction Norascon inc.	
Adresse municipale : 1705 route de l'Aéroport, C.P. 370	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : David Fortin, directeur général	
Numéro de téléphone : 819-732-3351	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : david.fortin@norascon.qc.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143718840	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités	
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :	
MRC de la Jamésie, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	
Catégories des terres (I, II ou III) : III	
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :	
Point central ou début du projet :	Latitude : -77.351783 Longitude : 51.352888
Point de fin du projet (si applicable) :	Latitude : Longitude :
2.2 Description du site visé par le projet	

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Le site de l'usine d'enrobé est situé sur une ancienne piste d'atterrissage d'avion et à environ un kilomètre de la carrière en exploitation dont le numéro de référence non-assujettissement est le 3211-05-081. L'espace disponible à la carrière est insuffisante pour l'installation et l'exploitation de l'usine pour le projet. L'usine est à environ 2,5 kilomètres à l'est de la route de la Baie-James au niveau du kilomètre 254.

Aucun déboisement n'est requis ni remaniement important du terrain en place n'est requis en raison de la fondation granulaire existante de l'ancienne piste d'atterrissage qui est bonne. L'usine sera installée à environ 650 mètres du lac le plus près, soit le lac Mezières.

+++++

The asphalt plant is located on an old landing runway, about a kilometer away from the quarry in operation, whose number of non-subjection is 3211-05-081. There is not enough space in the quarry to install and exploit an asphalt plant. The asphalt plant is about 2.5 kilometers East of the Baie-James road on kilometer 254.

No deforestation, nor major cut and fill are needed, because of the old landing runway. The closest lake is Lake Mezieres which is about 650 meters away.

2.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

L'usine d'enrobé sera installée de façon temporaire pour les fins du projet de réfection de la route de la Baie-James mandaté par la Société de Développement de la Baie-James. Elle sera installée et exploitée de juin 2019 à novembre 2019.

+++++

The asphalt plant will temporarily be installed for the good of the road rehabilitation of the Baie-James road mandated by la Société de Développement de la Baie-James. It will be installed and exploited from June 2019 to November 2019.

2.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Plan de localisation de l'usine en pièce jointe.

Distance zones habités et aéroport (Waskaganish) : 98,5 km

Distance campement de la SDBJ pour entretien de la route (octobre à avril) : 4,9 km

Distance à la route de la Baie-James : 2,5 km

Distance à une digue de niveau d'Hydro-Québec : 5 km

+++++

Localization plan of the asphalt plant attached in the email contents.

Distance from a civilized zone or airport (Waskaganish): 98.5km

Distance from SDBJ camps for road maintenance (October to April) : 4.9km

Distance from Baie-James Road : 2.5km

Distance from an Hydro-Quebec dam : 5km

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de...
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de... (municipalité/village/communauté)

Installation d'une usine d'enrobé pour le projet de la réfection de la route de la Baie-James au km 254 pour le compte de la Société de Développement de la Baie-James.

+++++

The installation of the asphalt plant for the project of rebuilding the Baie-James road at km 254 for the account of la Société de Développement de la Baie-James.

3.2 Assujettissement

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant.

Projet en zone grise

+++++

Project in the gray zone

3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

L'usine arrivera par la route de la Baie-James par plusieurs fardiers. L'assemblage se fera au site où elle sera utilisée à l'aide d'équipements lourds.

L'usine exploitée est de marque Caterpillar PVM 2500, série 4CD00111, d'une capacité nominale de 500 tonnes métriques par heure. L'usine comporte des bennes d'opération pour les granulats, un silo pour mélanger les agrégats au bitume, deux réservoirs de bitume, un silo et un poste de contrôle. Toutes les composantes de l'usine sont mobiles.

L'usine sera installée au mois de juin 2019 et entrera en opération de juillet 2019 à novembre 2019.

+++++

The asphalt plant will be hauled by many trucks on the Baie-James road. It will be assembled on site with heavy equipment.

The asphalt plant is a Caterpillar PVM 2500, série 4cd00111 with a 500 tonne per hour capacity. The plant is composed of aggregates buckets, a mixer silo, 2 bitumen tank, a silo and a control tower. All parts are mobile.

Plant will be installed from June 2019 and will start the operation in July 2019 till November 2019.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

Travaux de réhabilitation de la route de la Baie-James du km 200 au km 271 mandaté par la SDBJ.

+++++

Road rehabilitation of the Baie-James road from km 200 to km 271 mandated by the SDBJ.

3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucunes autres activités sur le site que la fabrication d'enrobé.

+++++

There is no activity other than the manufacture of asphalt.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont les activités réalisées auprès des populations locales, notamment les Cris, les Inuits et les Naskapis, et précisez, s'il y a lieu, les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.

Contrat de réhabilitation de la route de la Baie-James paru en appel d'offre par la SDBJ pour réhabiliter la route. La SDBJ a déjà obtenu certain permis pour notre projet et ce projet fait partie d'un projet global visant à réhabiliter la route du km 0 au km 600. Les travaux sont débutés depuis 2015, donc les communautés et la population sont informées des travaux.

+++++

The contract was given by the SDBJ to rehabilitate the road. SDBJ has already obtained some permits for this project. This is part of global project for the Baie-James road from kilometer 0 to kilometer 600. The global project started in 2015 so the communities have already been informed of the works about to take place.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCÉPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet, c'est-à-dire les préoccupations majeures pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non du projet.

Le principal enjeu sont les émissions atmosphériques de l'usine. L'usine est constituée d'un dépoussiéreur à sac filtrant relié à la chambre de mélange de l'usine. Ce système retient la presque totalité des émissions de poussières. De plus, la combustion est optimisée afin de diminuer au maximum les gaz de combustion. De plus, l'émission de poussières sur le site sera tenu à son minimum en utilisant de l'eau comme abat-poussière.

Le site sera pourvu de trousse de déversement pétroliers en nombre suffisant. Les réservoirs pétroliers posséderont des bennes de rétention en cas de fuite. L'approvisionnement s'effectuera à l'aide de camion-citerne dans les réservoirs de l'usine suivant les règles prescrites. L'approvisionnement en bitume s'effectuera également par camion-citerne et transféré directement dans les réservoirs de l'usine. Tous les autres produits pétroliers (huiles, adhésif, etc) seront dans des conteneurs ou remorques fermées.

Les matières résiduelles domestiques seront transportées dans un conteneur prévu à cet effet au km 257. Les matières résiduelles dangereuses seront entreposées dans des endroits fermés (conteneur, remorques) et seront disposés chez des entreprises adaptées et certifiées pour ce type de déchets.

+++++

The main issue is the atmospheric emissions from the plant. The plant consists of a filter bag dust collector connected to the plant's mixing chamber. This system keeps almost all dust's emission. Furthermore, this system helps to optimise the combustion and reduce gas from combustion. On site dust will be controlled with water.

Spill kits will also be on site in sufficient numbers. The oil tanks will have bins of retention in case of leakage. The supply will be made by tanker in the tanks of the plant according to the prescribed rules. The bitumen supply will also be done by tanker and transferred directly to the plant's tanks. All other petroleum products (oils, adhesive, etc.) will be in closed containers or trailers.

Domestic residual materials will be transported in a container provided for this purpose at km 257. Hazardous residual materials will be stored in closed places (container, trailers) and will be placed at companies adapted and certified for this type of waste.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

L'usine sera installée sur une ancienne piste d'atterrissage, donc le terrain en place possède déjà une fondation adéquate pour l'installation de l'usine. À part la présence mineure de branche sur l'ancienne piste, aucun déboisement, excavation ou remblai n'est prévu pour l'aménagement du site. Le milieu présent sera très peu modifié. Après les travaux, le site sera nivelé au besoin tel que l'état actuel.

Le village le plus près est à 100 km en ligne droite, il n'y aura pratiquement aucun impact pour les gens au niveau du bruit.

+++++

The plant will be installed on an old airstrip, so the existing ground already has a proper foundation for plant installation. Apart from the minor branch presence on the old runway, no deforestation, excavation or embankment is planned for the development of the site. After the works, the site will be leveled as needed as the initialed state.

The closest village is around 100 kilometer in a straight line, so there will be no impact on citizens as far as sound issues.

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer ses impacts sur l'environnement et sur le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Les sources de gaz à effet de serre seront les camions bennes pour le transport des enrobés ainsi que la combustion du diesel provenant des équipements lourds et de la génératrice qui fera fonctionner l'usine.

+++++

The sources of gases will be trucks for the transport of asphalt, the combustion of diesel from heavy equipment and the generator that will run the plant.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Lettre d'autorisation du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour installer l'usine sur les lieux

Demande déposé le 22 avril 2019 au MERN d'utilisation du territoire public

L'usine fera l'objet d'une déclaration de conformité relative à l'établissement ou à la relocalisation d'une usine de béton bitumineux lorsque le non-assujettissement sera reçu

Plan de présentation de l'emplacement de l'usine

+++++

Authorisation letter from the Gouvernement regional d'Eeyou Istchee Baie-James.

The plant will be subject to a declaration of compliance for the establishment or relocation of an asphalt plant when non-compliance is received

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur le site Web du Comité d'évaluation (COMEV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

David Fortin

Signature

Date

2019-04-09

Annexe I
Résolution du conseil municipal

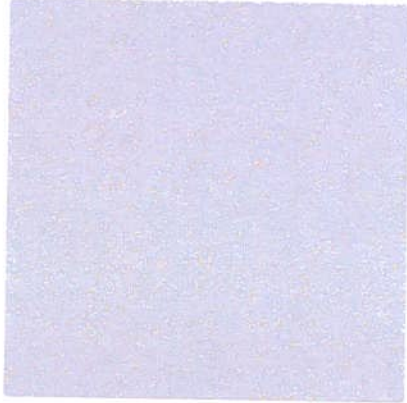
Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.



Tomy Marcotte

De: Philippe Gravel <pgravel@greibj-eijbrg.ca>
Envoyé: 5 avril 2019 15:38
À: Tomy Marcotte
Objet: RE: SD19-5001-1 - Avis de conformité à la réglementation municipal km 254

Je vous confirme que l'emplacement désiré n'enfreint pas notre réglementation municipal.

Cordialement,

Philippe Gravel B.Sc B.A.A
Coordonnateur des services techniques, de l'urbanisme et des travaux publics
pgravel@greibj-eijbrg.ca



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

2, rue des Rapides Street, C.P. 819 / P.O. box 819
Matagami, (Québec) J0Y 2A0
819-739-2030, poste/extension #20242 Fax : 819-739-2713

www.greibj-eijbrg.ca

De : Tomy Marcotte <tomy.marcotte@norascon.qc.ca>
Envoyé : 4 avril 2019 09:48
À : Philippe Gravel <pgravel@greibj-eijbrg.ca>
Objet : RE: SD19-5001-1 - Avis de conformité à la réglementation municipal km 254

Bonjour M. Gravel,

Je rempli une demande de non-assujettissement pour installer une usine d'enrobé sur l'ancien piste d'atterrissage au km 254 à l'est de la route (UTM NAD83 5 691 680, 336 238, zone 18) au lieu de la carrière au même kilomètre (soit 1 km plus loin) en raison de manque d'espace.

Donc, je dois obtenir par vous une lettre confirmant que l'emplacement désiré n'enfreint pas votre réglementation municipal

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Salutations,



NORASCON

Tomy Marcotte, ing., M.Ing., MBA
Gérant de projet / Eng., Project Manager

Tél. : 819-732-3351 Ext. 365

Cell. : 819-444-8591

tomy.marcotte@norascon.qc.ca

1705, route de l'Aéroport

C.P. 370, Amos, Québec J9T 3A7

Télééc. : 819-732-2933

www.norascon.com



Avant d'imprimer ce message, pensez à l'environnement !

Avis de confidentialité

L'information contenue dans ce courriel et dans tout document y étant annexée peut être de nature confidentielle. Si vous n'en êtes pas un destinataire désigné, veuillez en aviser l'émetteur et détruire immédiatement le message et tout document y étant annexé. Merci!

Notice of confidentiality

The information contained in this e-mail and in all attached documents may be of a confidential nature. If you are not the intended recipient, please advise the sender and immediately destroy this message and all attached documents. Thank you!